

Collection Insee Références

**LES REVENUS ET  
LE PATRIMOINE DES MÉNAGES**  
Édition 2018

**DOSSIER DE PRESSE**

**Sous embargo jusqu'au mardi 5 juin 2018 à 18h00**



# Sommaire

Introduction .....	p. 5
Vues d'ensemble .....	p. 7
Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2015 et depuis 1970 .....	p. 9
Entre 1998 et 2015, le patrimoine double, mais diminue pour les 20 % les moins dotés.....	p. 13
Dossiers .....	p.17
Les très hauts revenus en 2015 : 1 % de la population perçoit 7 % des revenus et 30 % des revenus du patrimoine déclarés .....	p. 19
Combien coûte un jeune adulte à ses parents ? .....	p. 23
Achat d'une résidence principale : entre 2004 et 2015, la crise est passée par là .....	p. 25
Des transmissions de patrimoine plus fréquentes mais de montants plus faibles en France que dans les autres grands pays de la zone euro .....	p. 29
L'Insee en quelques mots .....	p. 33



# Introduction

Cette nouvelle édition de l'*Insee Références* **Les revenus et le patrimoine des ménages** présente un ensemble d'indicateurs et d'analyses sur les inégalités monétaires, la pauvreté et le patrimoine des ménages.

L'ouvrage propose d'abord deux **vues d'ensemble** qui dressent un panorama des évolutions des inégalités de niveau de vie et de la pauvreté depuis 1970, ainsi que de l'évolution du patrimoine détenu par les ménages de 1998 à 2015.

**Quatre dossiers** analysent de manière approfondie différents aspects de ces thèmes.

- ✓ Le premier étudie les caractéristiques et la composition des revenus de la population des **1 % de personnes aux revenus les plus élevés**.
- ✓ Le deuxième traite de l'aide financière apportée par les parents aux **jeunes adultes** de 18 à 24 ans.
- ✓ Le troisième dossier porte sur les **déterminants de l'acquisition d'une résidence principale** et ses évolutions entre 2004 et 2015.
- ✓ Le dernier dossier est consacré à une comparaison des **transmissions de patrimoine** en France, en Allemagne, en Espagne et en Italie.

Une trentaine de fiches synthétiques, fournissant les dernières données commentées et illustrées sur les revenus, le niveau de vie, le patrimoine et l'endettement, complètent ces analyses.

La collection *Insee Références* propose un état des lieux périodique des grandes questions économiques et sociales. Les données et les commentaires se fondent sur les sources et les méthodes d'analyse de la statistique publique.

## Dans la même collection

### Parus

*Les acteurs économiques et l'environnement, édition 2017*

*Tableaux de l'économie française, édition 2018*

*Formations et emploi, édition 2018*

### À paraître

*Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2018*

*L'économie française, édition 2018*

*Les entreprises en France, édition 2018*

*France, portrait social, édition 2018*



# Vues d'ensemble



# Inégalités de niveau de vie et pauvreté de 1970 à 2015

p.9 de l'ouvrage

En 2015, en France métropolitaine, le niveau de vie médian de la population est légèrement plus élevé qu'en 2014, mais toujours en dessous de celui d'avant-crise. Les inégalités restent stables, à un niveau proche de celui de 2008, alors qu'elles ont augmenté dans la majorité des autres pays de l'Union européenne (UE). Par ailleurs, 14,2 % de la population vit sous le seuil de pauvreté monétaire, un des taux les plus bas de l'UE.

De 1970 à 1990, le taux de pauvreté s'est fortement réduit sous l'effet notamment d'une meilleure situation relative des retraités. Le taux de pauvreté de ces derniers a diminué de plus de moitié grâce à l'amélioration des retraites et au minimum vieillesse. Parallèlement, la pauvreté des actifs hors indépendants augmente d'un tiers, en partie du fait de la hausse du chômage.

Le taux de pauvreté a ensuite fortement diminué entre 1996 et 2004, puis il est remonté en début de crise entre 2008 et 2011, et il évolue peu depuis. **Le fait marquant concerne surtout le développement de la pauvreté des familles monoparentales**, dont les membres vivent sous le seuil de pauvreté dans près d'un tiers des cas.

Les différences entre catégories socioprofessionnelles se sont maintenues, même si la situation des agriculteurs exploitants, les plus touchés par la pauvreté, s'est améliorée et celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprise, dégradée.



### Le niveau de vie médian en 2015 est inférieur à celui de 2008

En 2015, le **niveau de vie médian** des personnes vivant dans un ménage de France métropolitaine est de **20 300 euros**, soit **1 692 euros par mois** (+ 0,4 % par rapport à 2014). Le niveau de vie s'améliore légèrement depuis deux ans, après la période de baisse puis de stagnation qui a suivi la crise économique.

En 2015, le ratio entre le 9<sup>e</sup> décile et le 1<sup>er</sup> décile de la distribution des niveaux de vie (D9/D1) s'établit à 3,5 : le seuil au-dessus duquel se situent les 10 % de ménages les plus aisés (37 500€) est 3,5 fois plus élevé que le seuil en-dessous duquel se situent les 10 % de ménages les plus modestes (10 900€). Depuis la crise de 2008, les inégalités de niveau de vie sont restées stables en France, alors qu'elles ont augmenté dans la majorité des autres pays de l'Union européenne.

### En 2015, 8,9 millions de personnes sont en situation de pauvreté monétaire

En 2015, le **seuil de pauvreté**, défini comme 60 % du niveau de vie médian, s'élève à **1 015 euros par mois**. 14,2 % de la population, soit 8,9 millions de personnes, ont un niveau de vie inférieur à ce seuil, un taux relativement stable par rapport à 2014 qui place la France parmi les plus bas taux de pauvreté d'Europe.

37,3 % des chômeurs vivent sous le seuil de pauvreté. Parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence (en général l'homme le plus âgé du foyer) est au chômage, le taux de pauvreté est de 49,9 %, soit près de six fois plus que pour les ménages de salarié (8,3 %) et de retraité (8,5 %). Toutes choses égales par ailleurs, **le risque de pauvreté décroît avec l'âge, et il est particulièrement élevé pour les familles monoparentales**, dont le taux de pauvreté est de 32,7 % en 2015.

### Entre 1970 et 1990, le taux de pauvreté est divisé par deux pour les ménages de retraité

Entre 1970 et 1984, le taux de pauvreté décroît fortement (de 17,9 % à 13,5 %) puis il se stabilise jusqu'en 1996 (*cf figure ci-contre*). Le taux de pauvreté des ménages dont la personne de référence est retraitée passe de 31,3 % en 1970 à 13,9 % en 1990. Cette baisse est principalement due à l'arrivée en retraite de générations dont les durées de cotisation ont été plus longues et à la revalorisation des minima vieillesse.

Entre 1970 et 1990, le taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence est un actif hors indépendant (c'est-à-dire salarié ou chômeur) augmente d'un tiers et devient comparable à celui des ménages dont la personne de référence est retraitée (10,6 % en 1990). La proportion de personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence est actif hors indépendant dans la population pauvre a quasiment doublé sur la période, passant de 27 % en 1970 à 47 % en 1990, reflétant à la fois l'extension du statut de salarié et l'augmentation du chômage.

### En 2015, un taux de pauvreté supérieur à son niveau d'avant-crise

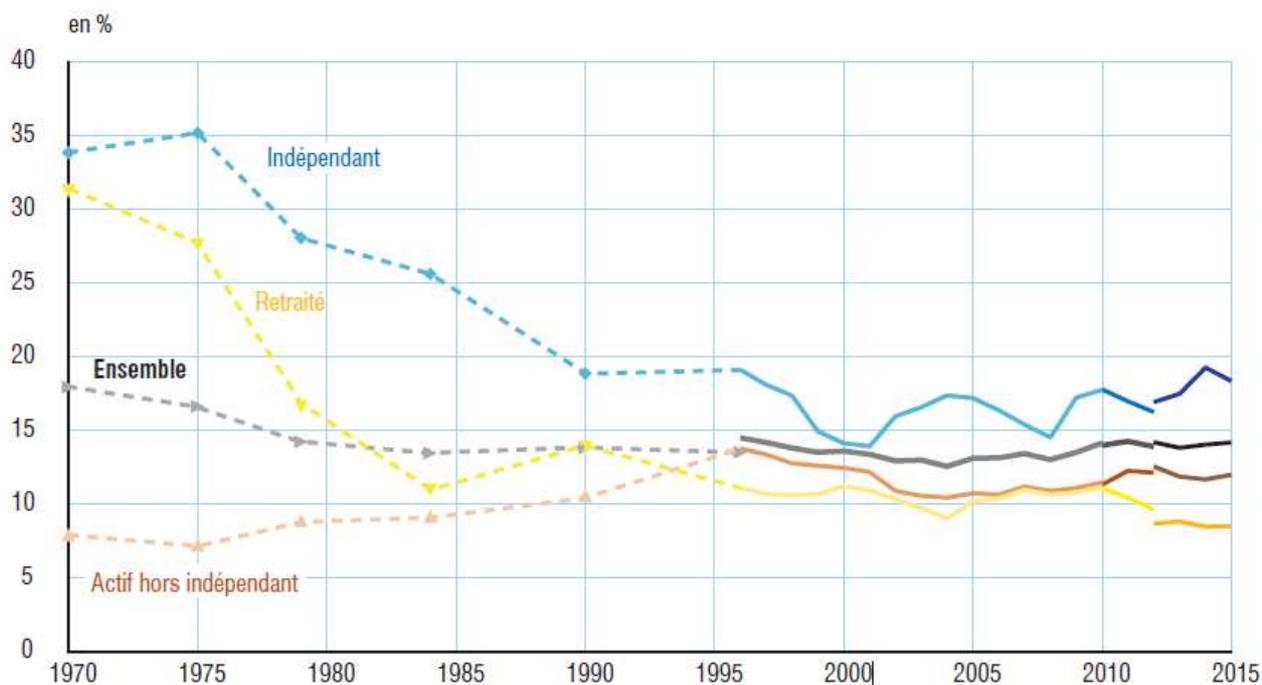
**De 1996 à 2004**, le taux de pauvreté diminue de presque 2 points, passant de 14,5 % à 12,6 %. Cette période s'accompagne d'une **hausse du niveau de vie médian, et donc du seuil de pauvreté**, de 10 %. Le niveau de vie médian des personnes pauvres augmente de manière encore plus importante, faisant diminuer l'intensité de la pauvreté.

**De 2004 à 2008**, la hausse du niveau de vie médian (et donc du seuil de pauvreté) s'accompagne d'une **augmentation du taux de pauvreté** (+ 0,4 point) mais également d'une **augmentation du niveau de vie médian des personnes pauvres**.

**Après la crise de 2008 et jusqu'en 2011**, le niveau de vie médian stagne tandis que la pauvreté croît de manière importante (+ 1,4 point) et que **le niveau de vie médian des personnes pauvres diminue**.

Depuis 2011, le taux de pauvreté s'est sensiblement replié jusqu'en 2013 (- 0,8 point) puis a progressé à nouveau les deux années suivantes (+ 0,4 point). **Globalement, le taux de pauvreté en 2015 reste supérieur d'un point à son niveau d'avant-crise**.

## Taux de pauvreté à 60 % de 1970 à 2015 selon le statut d'activité de la personne de référence



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les lignes en pointillés indiquent que les points ne sont pas rigoureusement comparables entre eux en raison de changements méthodologiques. Les points de données matérialisés par un symbole sont obtenus à partir des ERF, les autres sont obtenus à partir des ERFS.

Note : les chômeurs ayant déjà travaillé sont inclus dans la catégorie des actifs hors indépendants. Pour les données avant 1990, le statut d'activité de la personne de référence est déterminé à partir des déclarations du recensement. À partir de 1996, il est déterminé à partir de l'enquête Emploi, les concepts sont donc légèrement différents. En 2010 et 2012, des changements méthodologiques induisent des ruptures de série au sein des ERFS. Pour ces deux années, les points de données avant et après rétopolation sont représentés.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1970 à 1990 ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétopolées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2015.

### Les différences de taux de pauvreté selon les catégories socioprofessionnelles se maintiennent

Entre 1996 et 2015, les différences de taux de pauvreté entre catégories socioprofessionnelles se maintiennent. Si l'on exclut les inactifs, **ce taux est le plus élevé pour les agriculteurs exploitants** (24,7 % en 2015), bien qu'il ait diminué de plus de 10 points sur la période. Ce sont les artisans, commerçants et chefs d'entreprise qui voient leur taux de pauvreté augmenter le plus fortement : légèrement au-dessus de celui des ouvriers en 1996 (17,8 % contre 16,1 % pour les ouvriers), il s'est rapproché de celui des agriculteurs exploitants en 2015 (21,4 %). **Les ménages de retraités maintiennent un faible taux de pauvreté**, qui diminue à nouveau à partir de 2010 grâce aux revalorisations du minimum vieillesse.

### Depuis 1996, la pauvreté des familles monoparentales s'est accrue

Du point de vue de la configuration familiale, la pauvreté a changé de visage depuis 1996. Le taux de pauvreté des couples avec trois enfants ou plus a diminué de 4,0 points sur la période, tandis que celui des familles monoparentales a crû de 5,4 points. **En 2015, 2,1 millions de personnes pauvres vivent en famille monoparentale**, soit 980 000 personnes de plus qu'en 1996, et 1,8 million dans un ménage composé d'un couple avec trois enfants, soit 725 000 personnes de moins qu'en 1996.



## Entre 1998 et 2015, le patrimoine double, mais diminue pour les 20 % des moins dotés

p.27 de l'ouvrage

Début 2015, la moitié des ménages vivant en France déclare un patrimoine brut supérieur à 158 000 euros et ils détiennent collectivement 92 % de la masse totale de patrimoine brut.

Les inégalités de patrimoine ont augmenté entre 1998 et 2015, même si elles baissent légèrement depuis 2010. Entre 1998 et 2015, l'augmentation des patrimoines financier (+ 75 % en euros courants) et immobilier (+ 133 %) profite à l'ensemble de la distribution sauf aux 20 % des ménages les moins dotés. Les disparités de patrimoine s'expliquent par des écarts de niveau de vie puis par des différences d'âge.

Fait nouveau en 2015, les 55-64 ans ont un patrimoine inférieur à celui des 50-54 ans, et inférieur à celui des ménages du même âge en 2010.

En 2015

La moitié des ménages vivant en France déclarent un patrimoine brut supérieur à

# 158 000 €



En 2015

# 10%

des ménages les mieux dotés détiennent

# 47%

de la masse totale du patrimoine

En 2015



Les 10% des ménages les mieux dotés détiennent

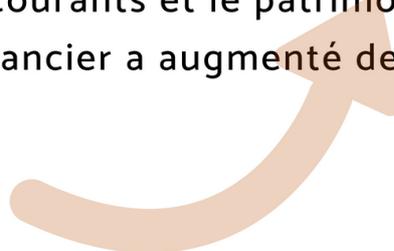
plus de **595 700 euros d'actifs**

Les 10% des ménages les moins bien dotés possèdent



moins de **4 300 euros d'actifs**

Entre 1998 et 2015, le patrimoine immobilier a augmenté de **133%** en euros courants et le patrimoine financier a augmenté de **75%**



### Des disparités de patrimoine marquées

Début 2015, la moitié des ménages vivant en France déclarent un patrimoine brut (sans tenir compte des dettes) supérieur à 158 000 euros. Ils possèdent 92 % de la masse totale de patrimoine.

Les **10 % de ménages les mieux dotés** détiennent chacun **plus de 595 700 euros d'actifs**, tandis que les **10 % les moins bien dotés** en possèdent **moins de 4 300 euros**. Les premiers détiennent 47 % de la masse totale de patrimoine brut et les seconds moins de 0,1 %.

**Les 1 % des ménages les plus fortunés possèdent en moyenne 4,1 millions d'euros et concentrent 16 % de la masse totale de patrimoine.** La détention de la résidence principale est un critère déterminant dans les inégalités de patrimoine : le patrimoine brut médian des ménages propriétaires est 20 fois plus élevé que celui des ménages locataires. Entre le 4<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup> décile de patrimoine brut, le patrimoine immobilier représente deux tiers à trois quarts du patrimoine, tandis que les 30 % des Français les moins dotés n'en possèdent pas. Les 10 % les moins dotés sont également plus souvent endettés, principalement par des crédits à la consommation.

Le patrimoine des 10 % des ménages les mieux dotés comprend davantage d'actifs professionnels, détenus essentiellement par les ménages d'indépendants ou d'agriculteurs. **Le patrimoine des 1 % de ménages les mieux dotés se décompose en un tiers de patrimoine immobilier, un tiers de produits financiers et un tiers de biens professionnels.**

### Après avoir augmenté entre 1998 et 2010, les inégalités de patrimoine se réduisent légèrement

Entre 1998 et 2015, le patrimoine brut moyen hors reste (*i.e. hors biens durables, véhicules, bijoux et objets de valeur*) a été multiplié par deux en euros courants (en France métropolitaine). C'est au cours des années 2000 qu'il a le plus augmenté : + 38 % entre 1998 et 2004 puis encore + 51 % entre 2004 et 2010, avant de stagner entre 2010 et 2015.

**Les évolutions sont cependant nettement différenciées selon la position des ménages** dans la hiérarchie patrimoniale : **le patrimoine brut moyen baisse de 31 % entre 1998 et 2015 pour les 10 % des ménages les moins bien dotés en 2015 alors qu'il augmente de 113 % pour les 10 % les mieux dotés.**

Les inégalités ont légèrement reculé depuis 2010 : début 2015, les 10 % de ménages les mieux dotés détiennent en moyenne 33 fois plus de patrimoine brut hors reste que les 50 % de ménages les moins bien dotés, contre 38 fois en 2010, et 30 fois en 1998. Les inégalités de patrimoine mesurées par l'indice de Gini<sup>1</sup> baissent entre 2010 et 2015 mais s'établissent toujours nettement au-dessus des niveaux de 1998 et 2004. La baisse sur la période récente s'explique par une moindre part de la masse globale de patrimoine détenue par les 1 % les mieux dotés et par une réduction des écarts de patrimoine entre le milieu et le bas de la distribution.

### Une augmentation de 133 % du patrimoine immobilier et de 75 % du patrimoine financier

**L'immobilier a joué un rôle prépondérant dans l'augmentation des inégalités sur la période 1998-2015.**

Le patrimoine immobilier moyen a augmenté de 133 %, essentiellement sur la période 1998-2010, et a profité aux 70 % des ménages les mieux dotés en patrimoine brut hors reste.

**La composante financière a contribué dans une moindre mesure au creusement des inégalités.** Le patrimoine financier moyen des ménages a augmenté de 75 % entre 1998 et 2015, surtout sur la période 2004-2010. Les évolutions diffèrent selon la hiérarchie patrimoniale : il a diminué de 31 % pour les 10 % des ménages les moins bien dotés en patrimoine brut hors reste et de 15 % pour les ménages entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> décile. **À l'inverse, il a augmenté de moitié pour les ménages autour de la médiane et doublé pour les 10 % les mieux dotés.**

---

<sup>1</sup> Indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (par exemple, le revenu ou le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tous les ménages ont le même revenu), la valeur 1 à l'inégalité extrême (un ménage a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

### Le niveau de vie n'explique qu'une partie des disparités de patrimoine

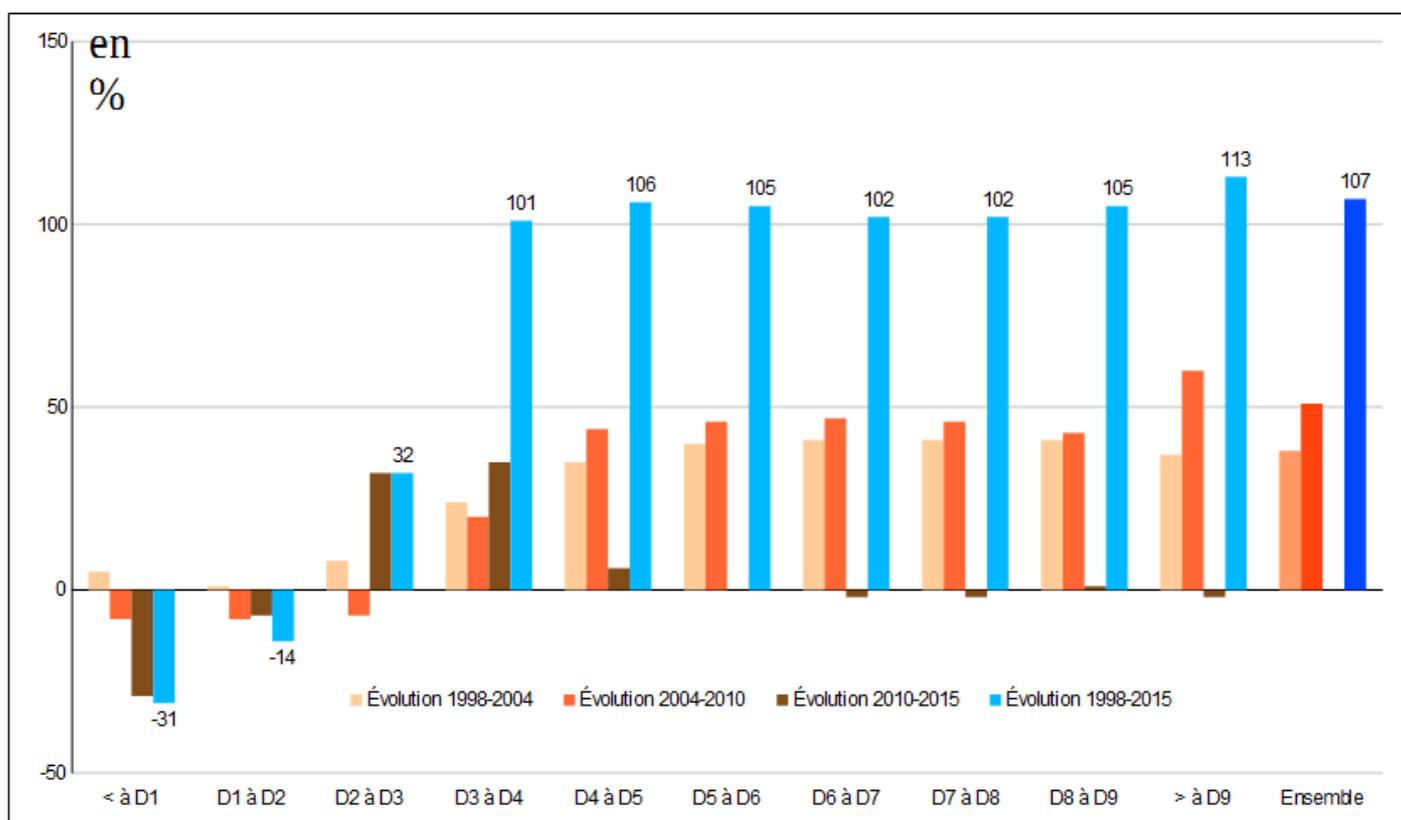
Niveau de vie et patrimoine sont très liés. En effet, le taux d'épargne croît globalement avec le niveau de vie et il est particulièrement élevé pour les 20 % de ménages aux niveaux de vie les plus élevés.

Le patrimoine résulte d'une logique d'accumulation puis de désaccumulation lié au cycle de vie : le patrimoine médian augmente ainsi avec l'âge de la personne de référence jusqu'à 55-59 ans et il diminue ensuite.

En 2015, le patrimoine médian des 55-59 ans et des 60-64 ans est toutefois inférieur à celui des 50-54 ans. Les 55-64 ans détiennent aussi moins de patrimoine immobilier que leurs homologues en 2010 et pour une valeur plus faible en moyenne.

Cela peut être dû à un effet de génération, les nouveaux ménages retraités accumulant moins tard que leurs aînés : pour les générations 1939-1944 et 1945-1950, la décroissance du patrimoine intervient après le passage à la retraite alors qu'en 2015, pour les générations 1951-1956 et 1957-1962, elle commence avant 60 ans.

### Évolution du patrimoine brut hors reste moyen entre 1998 et 2015 par tranches



Champ : France métropolitaine.

Note : en euros courants.

Lecture : le patrimoine brut hors reste moyen détenu par les 10 % de ménages les mieux dotés a augmenté de 37 % entre 1998 et 2004, puis de 60 % entre 2004 et 2010 et a reculé ensuite de 2 % entre 2010 et 2015.

Cela représente une hausse de 113 % sur l'ensemble de la période 1998-2015.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1997-1998, 2003-2004, 2009-2010 et 2014-2015.



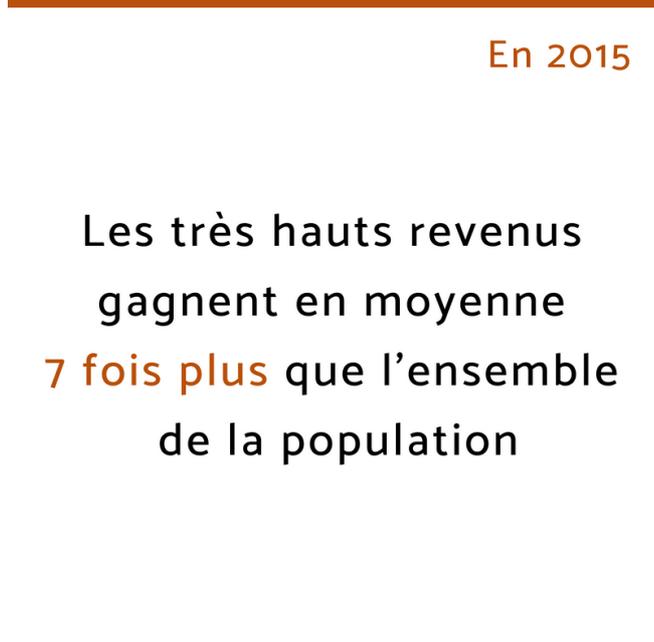
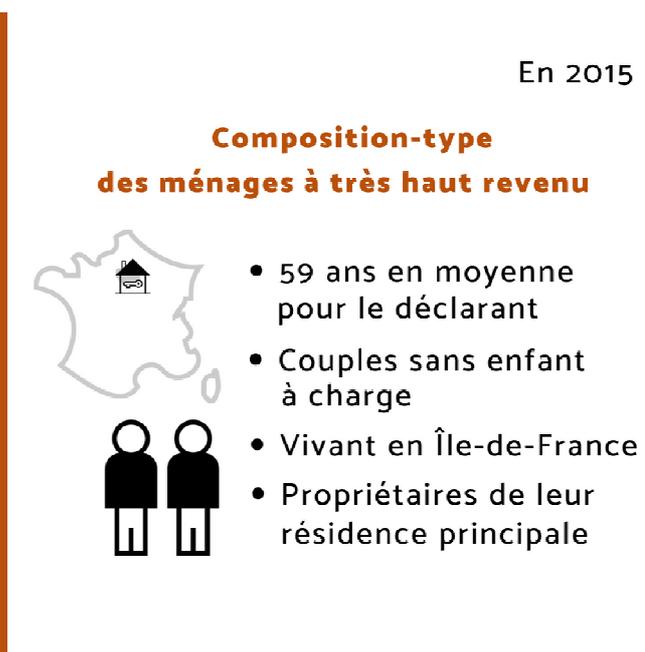
# Les dossiers



# Les très hauts revenus : 1 % de la population perçoit 7 % de la masse des revenus et 30 % des revenus du patrimoine déclarés

p.47 de l'ouvrage

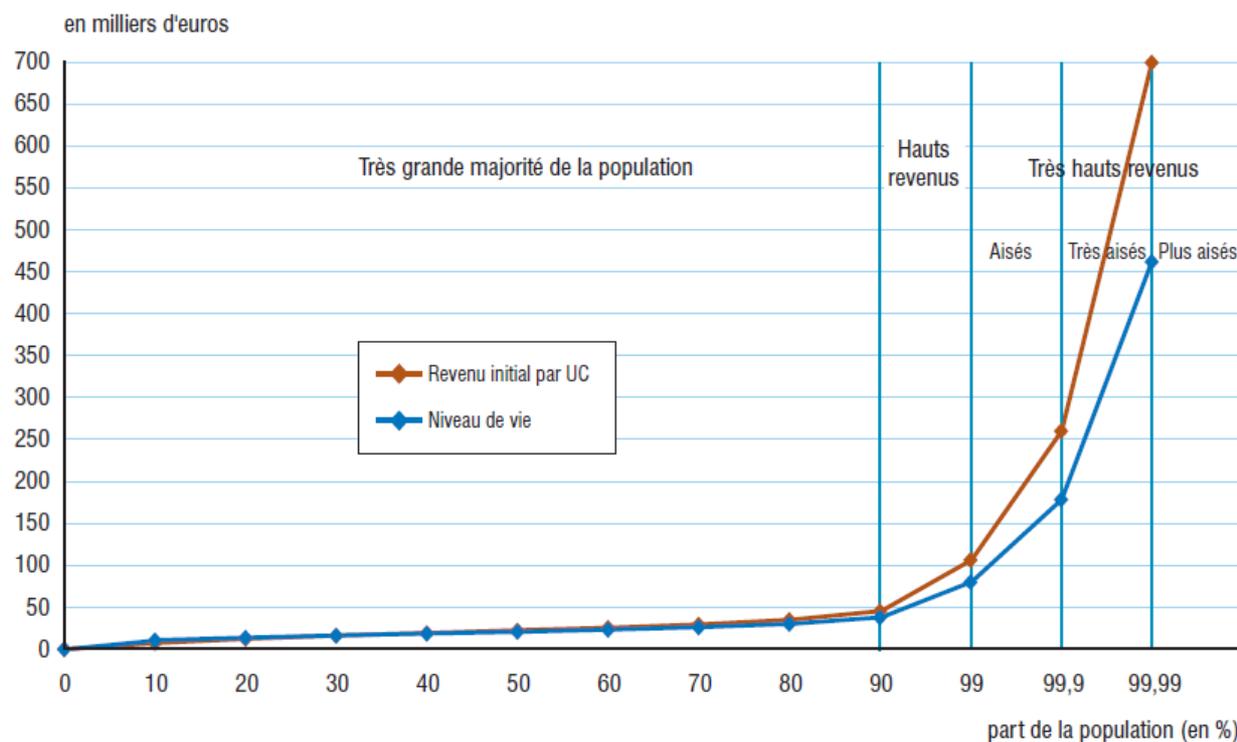
En 2015, les 1 % de personnes aux plus hauts revenus perçoivent un peu moins de 7 % de la masse des revenus. Une part qui a augmenté entre 2004 et 2007, a stagné jusqu'en 2012, avant de diminuer en 2013. Les très hauts revenus ont des ressources très diversifiées. Ils déclarent davantage de revenus du travail indépendant et de revenus du patrimoine. Ils acquittent 25 % du total de l'impôt sur le revenu et perçoivent une part moins importante des niveaux de vie que des revenus initiaux : 5,3 % contre 6,8 %.



## Les très hauts revenus gagnent en moyenne sept fois plus que l'ensemble de la population

En 2015, au-dessus de 106 210 euros de revenu initial<sup>2</sup> par unité de consommation (UC), une personne se situe parmi les 1 % de la population ayant les revenus les plus élevés, catégorie dite des « très hauts revenus » (figure 1). Cela correspond à un revenu mensuel de 8850 euros pour une personne seule. Les très hauts revenus regroupent 1 % de la population mais présentent une très grande dispersion des revenus initiaux, de 106 210 euros à près de 200 fois plus. Ils perçoivent 6,8 % du revenu initial total des ménages.

Figure 1. Distribution des revenus initiaux par unité de consommation et des niveaux de vie en 2015



Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Lecture : 90 % des personnes ont un revenu initial par UC inférieur à 45 220 euros.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2015.

Entre 2004 et 2015, la part du revenu total déclaré par les très hauts revenus augmente entre 2004 et 2007 (de 6,3 % à 6,9 %) stagne jusqu'en 2012, puis diminue en 2013 pour se stabiliser autour de 6,4 %.

Plus des trois quarts des personnes ayant un très haut revenu en 2014 faisaient déjà partie des 1 % les plus aisés de la population en 2013. Au plus haut de la distribution, 68 % des 0,1 % des personnes les plus aisées en 2014 l'étaient déjà en 2013 et 96 % appartenaient aux très hauts revenus.

## Les ménages à très haut revenu sont propriétaires et localement très concentrés en Île-de-France

En 2015, 86 % des très hauts revenus sont propriétaires de leur résidence principale. Ainsi, plus le revenu augmente, plus la détention de patrimoine immobilier augmente elle aussi. Les très hauts revenus sont **davantage localisés en Île-de-France**, qui héberge 42 % des ménages des 1 % les plus aisés et 66 % des 0,01 % les plus aisés. 46 % de ce dix-millième le plus aisé de la population vit à Paris et 11 % dans les Hauts-de-Seine.

<sup>2</sup> Le revenu initial est le revenu perçu avant paiement des impôts directs et perception des prestations sociales

## 1 % de la population concentre le quart des revenus des professions indépendantes

30 % des ménages des très hauts revenus déclarent des **revenus d'activité indépendante** contre 7 % de l'ensemble des ménages (*figure 2*). Il s'agit en particulier de revenus non commerciaux (issus de professions libérales), déclarés par 22 % d'entre eux contre 3 % de l'ensemble. Les revenus d'activité indépendante dans leur ensemble sont assez fortement concentrés : les 1 % de très hauts revenus en déclarent le quart. Ces revenus constituent 16 % du revenu total des très hauts revenus, une part qui n'augmente pas avec le revenu au sein de cette catégorie.

Figure 2. Perception des différents revenus par les ménages fiscaux en 2015

	La très grande majorité (les 90 % les plus modestes)	Les hauts revenus (les 9 % suivants)	Les aisés (les 0,9 % suivants)	les très aisés (les 0,09 % suivants)	Les plus aisés (les 0,01 % les plus aisés)	Les très hauts revenus (les 1 % les plus aisés)	Ensemble
<b>Part de la classe concernée percevant ces revenus (en %)</b>							
<b>Ensemble des revenus d'activité ou de remplacement</b>	<b>97 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>99 %</b>	<b>98 %</b>	<b>100 %</b>	<b>97 %</b>
Salaires, allocations chômage, etc.	67 %	71 %	72 %	71 %	78 %	72 %	67 %
Pension, retraites et rentes	46 %	49 %	49 %	50 %	45 %	49 %	46 %
Revenus d'activité indépendante	<b>6 %</b>	<b>15 %</b>	<b>30 %</b>	<b>33 %</b>	<b>32 %</b>	<b>30 %</b>	<b>7 %</b>
Dont revenus agricoles	3 %	3 %	6 %	6 %	7 %	6 %	3 %
Dont revenus industriels et commerciaux	2 %	9 %	22 %	24 %	21 %	22 %	3 %
Dont revenus non commerciaux	<b>47 %</b>	<b>79 %</b>	<b>89 %</b>	<b>94 %</b>	<b>94 %</b>	<b>89 %</b>	<b>50 %</b>
Valeurs mobilières	45 %	79 %	91 %	96 %	97 %	92 %	49 %
Foncier	10 %	37 %	59 %	63 %	56 %	59 %	13 %
<b>Revenus exceptionnels</b>	<b>1 %</b>	<b>6 %</b>	<b>18 %</b>	<b>30 %</b>	<b>37 %</b>	<b>19 %</b>	<b>2 %</b>
<b>Revenu moyen en cas de perception (en euros)</b>							
<b>Ensemble des revenus d'activité ou de remplacement</b>	<b>31 200</b>	<b>79 930</b>	<b>169 340</b>	<b>359 550</b>	<b>1 159 460</b>	<b>197 390</b>	<b>37 530</b>
Salaires, allocations chômage, etc.	30 120	72 880	141 490	305 940	967 230	166 250	35 710
Pension, retraites et rentes	20 180	42 680	56 360	78 630	167 740	59 560	22 820
Revenus d'activité indépendante	<b>14 070</b>	<b>51 830</b>	<b>133 740</b>	<b>312 120</b>	<b>1 005 940</b>	<b>161 160</b>	<b>26 940</b>
Dont revenus agricoles	11 630	38 670	102 810	220 390	866 330	125 470	16 230
Dont revenus industriels et commerciaux	17 200	56 940	144 840	358 360	1 169 860	176 020	40 440
Dont revenus non commerciaux	<b>1 790</b>	<b>9 190</b>	<b>42 860</b>	<b>164 770</b>	<b>828 620</b>	<b>63 530</b>	<b>3 980</b>
Valeurs mobilières	570	3 040	20 500	107 570	692 590	36 470	1 620
Foncier	5 850	13 240	33 620	82 320	199 690	40 170	9 350
<b>Revenus exceptionnels</b>	<b>17 100</b>	<b>46 080</b>	<b>134 740</b>	<b>335 710</b>	<b>1 059 930</b>	<b>182 200</b>	<b>47 050</b>

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.

## Les ménages à très haut revenu déclarent 30 % des revenus du patrimoine

Les 1 % des ménages les plus aisés ont aussi des **revenus du patrimoine à la fois plus fréquents et plus importants que le reste de la population**. Ils perçoivent en particulier des dividendes (revenus de valeurs mobilières) élevés : 92 % en déclarent pour un montant moyen de 36 470 euros. Ce montant atteint 692 590 euros pour les 0,01 % les plus aisés. Les revenus du patrimoine constituent ainsi une part de plus en plus importante du revenu total à mesure que les revenus augmentent : 25 % pour les 1 % des plus hauts revenus et plus de 30 % pour le millième le plus aisé.

## Les ménages à très haut revenu déclarent près de la moitié des revenus exceptionnels

Près de 20 % des très hauts revenus déclarent enfin des **revenus exceptionnels (plus-values de cession de valeurs mobilières essentiellement)**, contre 2 % pour l'ensemble de la population. Au sein des très hauts revenus, ces revenus deviennent plus fréquents à mesure que les revenus augmentent : près de 40 % des ménages des 0,01 % de personnes les plus aisées en déclarent en 2015, pour un montant moyen qui dépasse un million d'euros.

Ces revenus, comme ceux du patrimoine, financier en particulier, sont particulièrement concentrés, près de la moitié étant déclarée par 1 % de la population. Ce résultat est à rapprocher de la forte concentration du patrimoine en lui-même. Les 1 % de ménages les mieux dotés en patrimoine financier en 2015 en détiennent 32 % de la masse totale.

### **Après redistribution, les 1 % les plus riches détiennent 5,3 % de la masse des niveaux de vie**

**Les 10 % des ménages les plus aisés contribuent à 60 % du total de l'impôt sur le revenu et la part payée par les 1 % de très hauts revenus atteint 25 %.** Ces ménages consacrent en moyenne 20 % de leur revenu initial à l'impôt sur le revenu. Derrière cette moyenne, l'impôt acquitté par ces ménages est très variable : pour 15 % d'entre eux l'impôt payé est inférieur à 10 % du revenu initial, mais il est supérieur à 30 % pour 5 % de ces ménages.

La distribution des niveaux de vie est plus resserrée que la distribution des revenus initiaux par unité de consommation. Le rapport interdécile du niveau de vie s'établit à 3,5 en 2015 contre 6,2 pour le revenu initial par unité de consommation. L'écart entre les seuils de niveau de vie et de revenu initial se creuse ensuite au sein des 10 % les plus aisés, du fait des prélèvements. **En raison de l'effet redistributif des transferts fiscaux et sociaux, les très hauts revenus détiennent une part moins importante des revenus après transferts que des revenus initiaux : 5,3 % contre 6,8 %.**

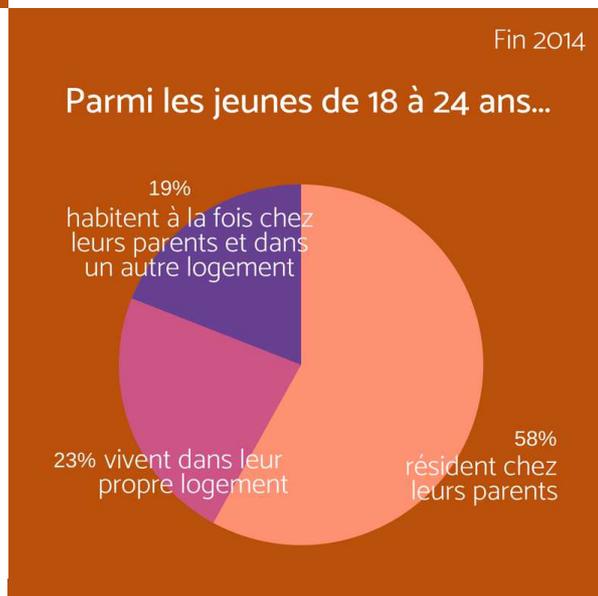
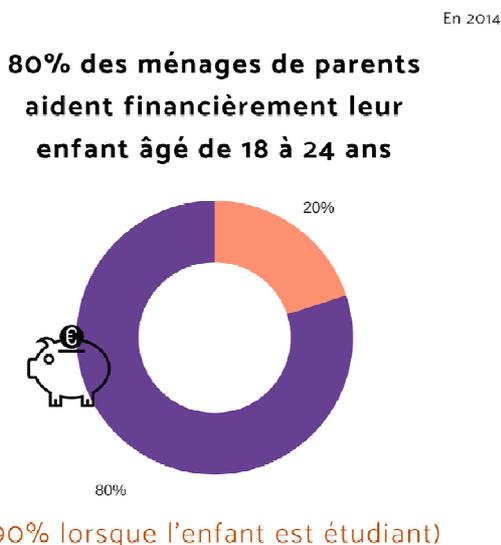
# Combien coûte un jeune adulte à ses parents ?

p.65 de l'ouvrage

Huit ménages de parents d'un jeune de 18 à 24 ans sur dix l'aident financièrement, à hauteur de 3 670 euros en moyenne par an. Au total, 8% du revenu disponible des ménages de parents est consacré à l'aide du jeune adulte. Ce taux d'effort varie selon la situation du jeune adulte et il est le plus élevé pour les jeunes étudiants qui ont leur propre logement mais reviennent régulièrement chez leurs parents (15%, soit 8 100 euros annuels). Cette situation concerne davantage des ménages de parents aisés.

Plus largement, les dépenses des parents pour le jeune adulte augmentent avec le niveau de vie des parents, et sont particulièrement élevées parmi les 10% les plus aisés. Elles représentent toutefois la même part des revenus pour l'ensemble des ménages, à l'exception des plus modestes pour qui l'effort d'aide est proportionnellement plus important.

Le type de ménage a aussi un effet sur l'aide. D'une part, les ménages de parents séparés ont un taux d'effort similaire à ceux restés ensemble lorsqu'ils les aident, mais sont moins nombreux à les aider. D'autre part, le fait d'avoir davantage de jeunes enfants à charge dans le ménage réduit les chances d'aider le jeune adulte comme les montants versés.



### Huit ménages de parents sur dix aident financièrement leur jeune adulte

En 2014, les ménages de parents d'un jeune âgé de 18 à 24 ans déclarent **l'aider dans 8 cas sur 10, à hauteur de 3 670 euros en moyenne par an**. Cela représente **un effort global de 8 % du total de leur revenu disponible**. L'effort des parents, tels qu'ils le déclarent, est le plus important lorsque le jeune est un étudiant qui dispose d'un logement autonome mais revient régulièrement chez ses parents (semi-cohabitant). Il s'élève alors à 8 100 euros annuels, soit 15 % des revenus des ménages aidants concernés. Il est à l'inverse le moins élevé (3 %) lorsque le jeune est cohabitant en emploi.

L'aide parentale s'adapte ainsi dans une certaine mesure à la situation et aux ressources du jeune, mais les moyens dont disposent les parents pour soutenir leur jeune financièrement conditionnent aussi les choix de ces derniers en matière de logement ou de poursuite d'études. Ainsi le statut d'étudiant semi-cohabitant est plus fréquent dans les familles aisées. Ces dernières sont à la fois davantage susceptibles de pousser au prolongement des études, et de financer ces dernières même lorsqu'elles nécessitent une décohabitation. À l'inverse, les jeunes cohabitants en emploi ont pu être contraints de travailler en l'absence d'une aide suffisante des parents, ou encore de rester habiter chez ces derniers pour des raisons financières.

### Le montant d'aide pour le jeune adulte augmente proportionnellement avec le niveau de vie des parents

En valeur absolue, le montant de l'aide et des dépenses pour le jeune adulte augmente avec le niveau de vie des parents. Les montants dépensés par les 10 % des ménages les plus aisés aidant un jeune adulte sont particulièrement importants. Ils sont en moyenne 1,7 fois plus élevés que les montants déclarés par les 10 % de ménages de la tranche immédiatement inférieure et près de cinq fois plus élevés que ceux déclarés par les 10 % des ménages les plus modestes (7 050 euros, contre 1 310).

Le taux d'effort financier des parents est relativement plus important pour les 10 % de parents les plus modestes (13 %) que pour les autres ménages (moins de 9 %), suggérant l'existence d'un coût minimum des jeunes adultes, notamment lorsqu'ils sont décohabitants.

En dehors des plus modestes, **l'effort est globalement constant selon le niveau de vie des parents** : quel que soit leur niveau de ressources, ces derniers semblent consacrer une part similaire de leurs revenus au fait d'aider leur enfant.

### À revenus constants, les parents cadres fournissent une aide 1,5 fois plus élevée que les autres

**Les ménages de deux parents cadres ont en moyenne des dépenses pour leur jeune adulte 53 % plus élevées que celles des ménages de parents ayant une profession intermédiaire ou des artisans et commerçants**, même à caractéristiques du jeune et à revenu des parents comparables. Les ménages de parents ouvriers ou employés ont à l'inverse des dépenses inférieures d'un tiers en moyenne. Les ménages de parents cadres ont de surcroît plus de chances d'aider le jeune adulte, toutes choses égales par ailleurs.

Ainsi, le niveau d'aide financière donné au jeune adulte est certes lié au niveau de vie de ses parents, mais également à l'existence de stratégies familiales visant à garantir au jeune adulte une position sociale élevée lorsque les parents sont eux-mêmes situés en haut de la hiérarchie sociale.

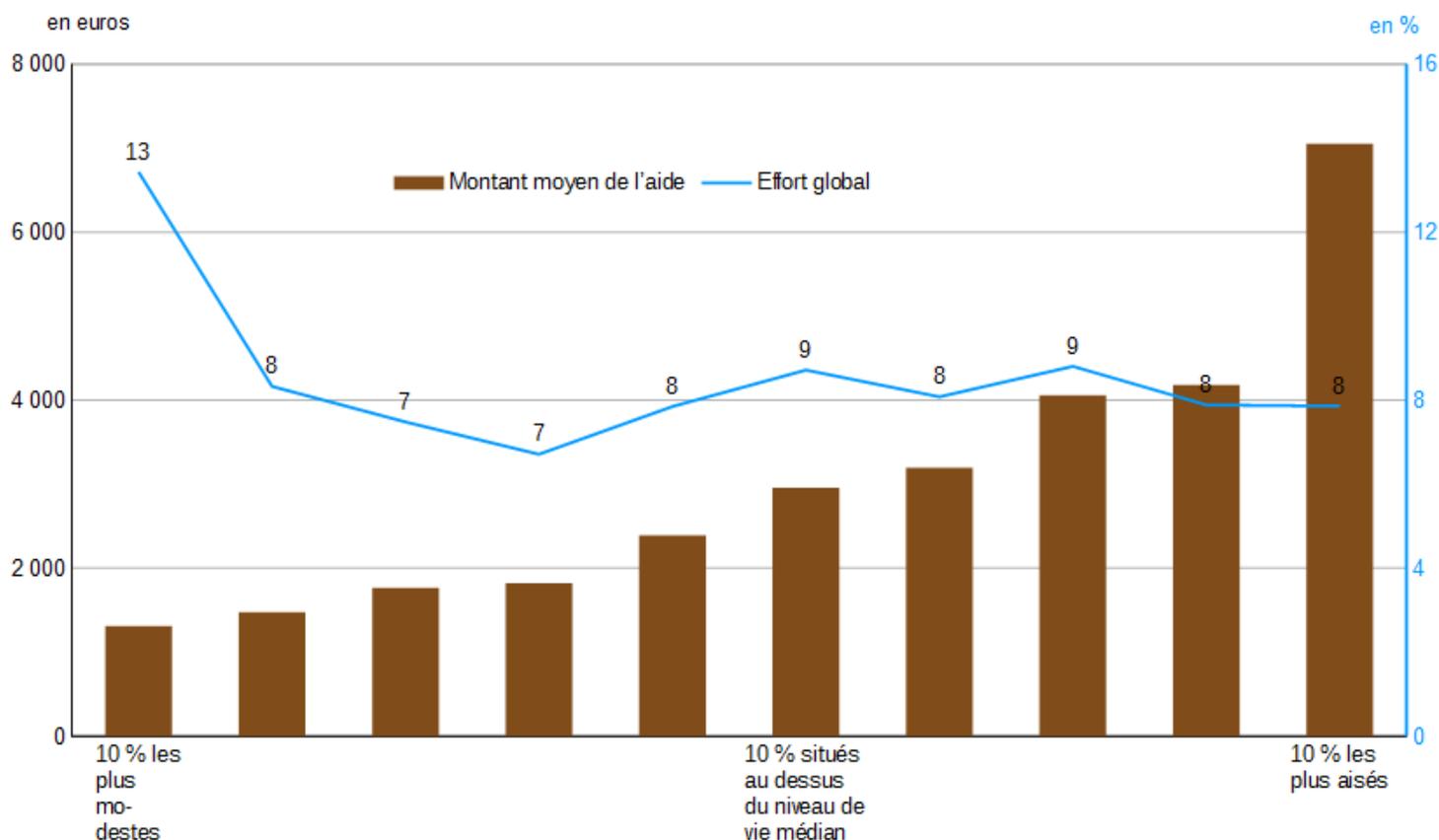
### Les parents séparés aident moins souvent leur jeune adulte

La structure du ménage a aussi un effet sur l'aide. Les ménages de parents séparés, qui ont en moyenne des revenus moins importants que les autres, n'ont pas un taux d'effort différent mais aident moins fréquemment leur enfant, toutes choses égales par ailleurs, et pour des montants moins élevés (- 30 % pour les mères séparées).

## Les familles ayant davantage de jeunes enfants à charge aident moins leurs jeunes adultes

Par ailleurs, le nombre d'enfants à aider implique une diminution de l'effort consenti pour chacun, selon l'hypothèse d'une « dilution » des ressources dans les familles nombreuses. À revenu constant, plus le ménage compte d'enfants de moins de 14 ans, moins il a de chances d'aider le jeune adulte. Cet effet se manifeste également sur les montants destinés au jeune adulte. Chaque enfant supplémentaire de moins de 18 ans vivant dans le ménage des parents diminue de 20 % les dépenses et transferts, à autres caractéristiques constantes du jeune et des parents

### Effort global des parents et aide moyenne selon le niveau de vie des parents



Champ : ménages de un ou deux parents de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans aidant leur jeune adulte pour au moins un des postes.

Note : en euros courants.

Lecture : les parents de jeunes adultes appartenant au dernier décile (niveau de vie supérieur à D9) dépensent en moyenne 7 053 euros en aides et achats pour leur jeune adulte, pour un taux d'effort global de 8 %, tandis que les plus modestes (niveau de vie inférieur D1) dépensent cinq fois moins (1 308 euros) pour un taux d'effort presque 1,6 fois plus important (13 %).

Source : Drees-Insee Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.



# Achat d'une résidence principale : entre 2004 et 2015 la crise est passée par là

p.81 de l'ouvrage

Les prix de l'immobilier ont fortement augmenté depuis la fin des années 1990 jusqu'en 2008, et se redressent depuis 2010 après le repli du marché entre 2008 et 2010. Dans ce contexte, la proportion de ménages acquéreurs récents de leur résidence principale a diminué depuis 2004. En 2015, 7,9 % des ménages avaient acheté leur résidence principale dans les cinq années précédentes, contre 8,9 % en 2010 et 11,6 % en 2004.

En 2015, les acquéreurs récents sont plutôt jeunes, vivant en couple avec enfants, avec un niveau de vie supérieur à la médiane. La perception d'un héritage et surtout d'une donation joue positivement sur la probabilité d'acheter sa résidence principale.

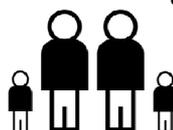
Avec la crise de 2008, malgré les mesures de soutien à l'acquisition d'un logement, la probabilité d'achat des ménages en couple avec ou sans enfants s'est réduite. Entre 2010 et 2015, les ménages les plus pauvres ont une probabilité d'achat qui se redresse légèrement contrairement aux ménages qui comptent au moins un chômeur. Le recul de l'acquisition de la résidence entre 2004 et 2010 s'explique principalement par une évolution des comportements ou une réduction des possibilités d'achat des ménages, en particulier des moins aisés. Entre 2010 et 2015, l'évolution de la structure de la population, notamment son vieillissement, est le principal contributeur à cette réduction.

Entre 1998 et 2008,  
en Île-de-France,  
les prix des appartements ont crû de



En 2015

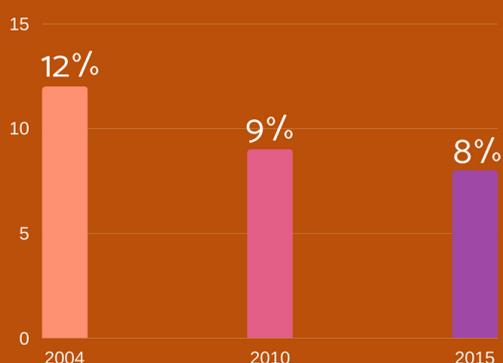
## Profil-type des acquéreurs récents



- Couple avec enfants
- Entre 30 et 39 ans
- Niveau de vie supérieur à la médiane

Entre la fin des années 90 et 2008, les **prix de l'immobilier** ancien ont progressé de **140%** en France métropolitaine, alors que le **revenu disponible par ménage** n'a augmenté de **40%**

## Évolution de la part d'acquéreurs récents



### En 2015, les couples avec enfants ont le plus de chances d'avoir acheté leur résidence principale

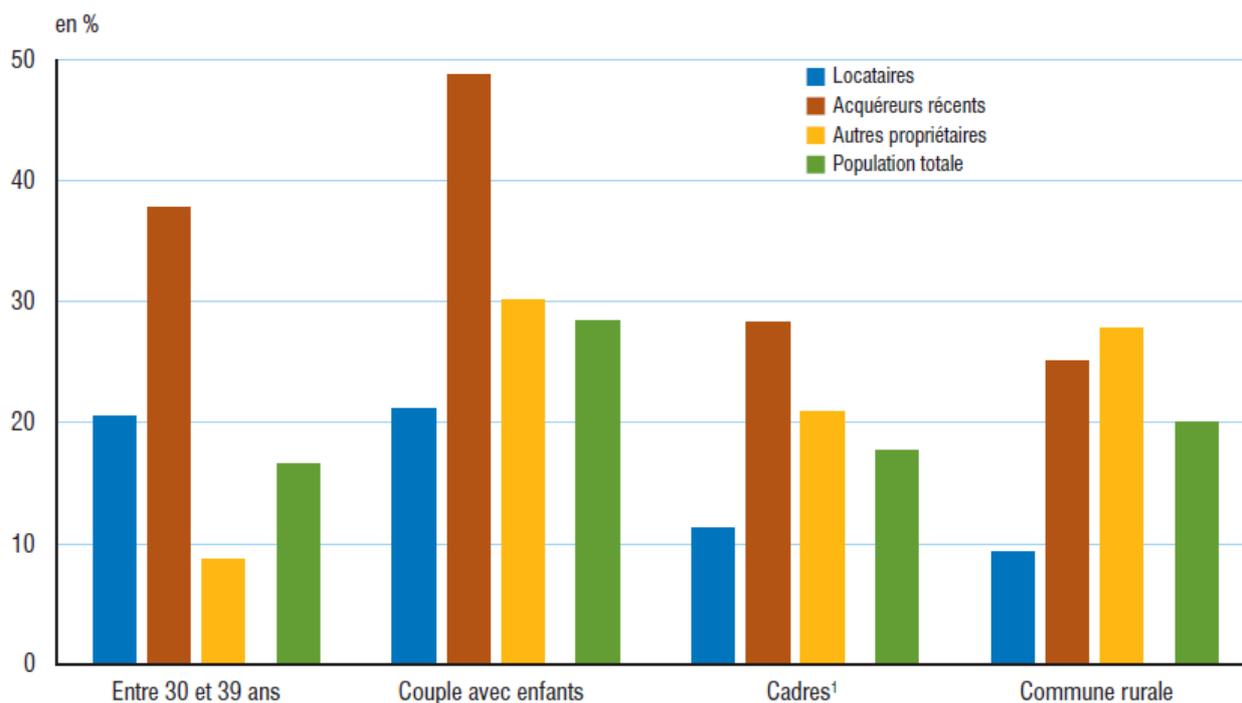
En 2015, le profil de référence (couple avec enfants dont la personne de référence du ménage est âgée de 30 à 39 ans, résidant dans une commune de plus de 100 000 habitants, avec un niveau de vie situé entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> quartile et n'ayant reçu ni héritage au cours des dix années précédant l'enquête ni donation financière au cours des cinq années précédentes) avait 23 % de chances d'avoir acheté sa résidence principale au cours des cinq années précédentes, soit une probabilité inférieure de 6 points à son niveau de 2004. Dans le même temps, la probabilité d'achat des ménages plus jeunes a augmenté de 4 points. Les **couples avec enfants ont plus de chance d'avoir acheté leur résidence principale au cours des cinq dernières années que les personnes seules ou les familles monoparentales**. Les couples sans enfant ont quant à eux subi une baisse de leur probabilité d'achat comparable à celle observée pour les ménages avec enfants.

### Si les plus pauvres reviennent partiellement vers l'achat en 2015, les chômeurs s'en éloignent

Après avoir fortement baissé entre 2004 et 2010, la probabilité d'achat des ménages du 1<sup>er</sup> quartile de niveau de vie est remontée en 2015. Après 2010, **l'assouplissement des conditions de crédit**, et les **dispositifs de soutien à la demande** (prêts à taux zéro et autres prêts aidés) ont semble-t-il contribué à solvabiliser les ménages à bas revenu.

En revanche, le fait de comprendre une personne au chômage dans le ménage a un effet négatif sur la probabilité d'achat, qui a légèrement crû entre 2004 et 2010, mais a été divisée par deux entre 2010 et 2015.

Figure 1 - Caractéristiques socio-démographiques de la personne de référence ou du ménage selon le statut d'occupation en 2015



1. Y compris profession intellectuelle supérieure.

Champ : ménages de France métropolitaine dont la personne de référence n'est ni étudiante ni agricultrice et dont le niveau de vie est positif ou nul, hors logés à titre gratuit, usufruitiers et ménages complexes.

Lecture : en 2015, les couples avec enfants représentaient 48,8 % des acquéreurs récents d'une résidence principale, soit 20 points de pourcentage de plus que leur part dans la population totale.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

## Un rôle pivot des donations dans l'acte d'achat

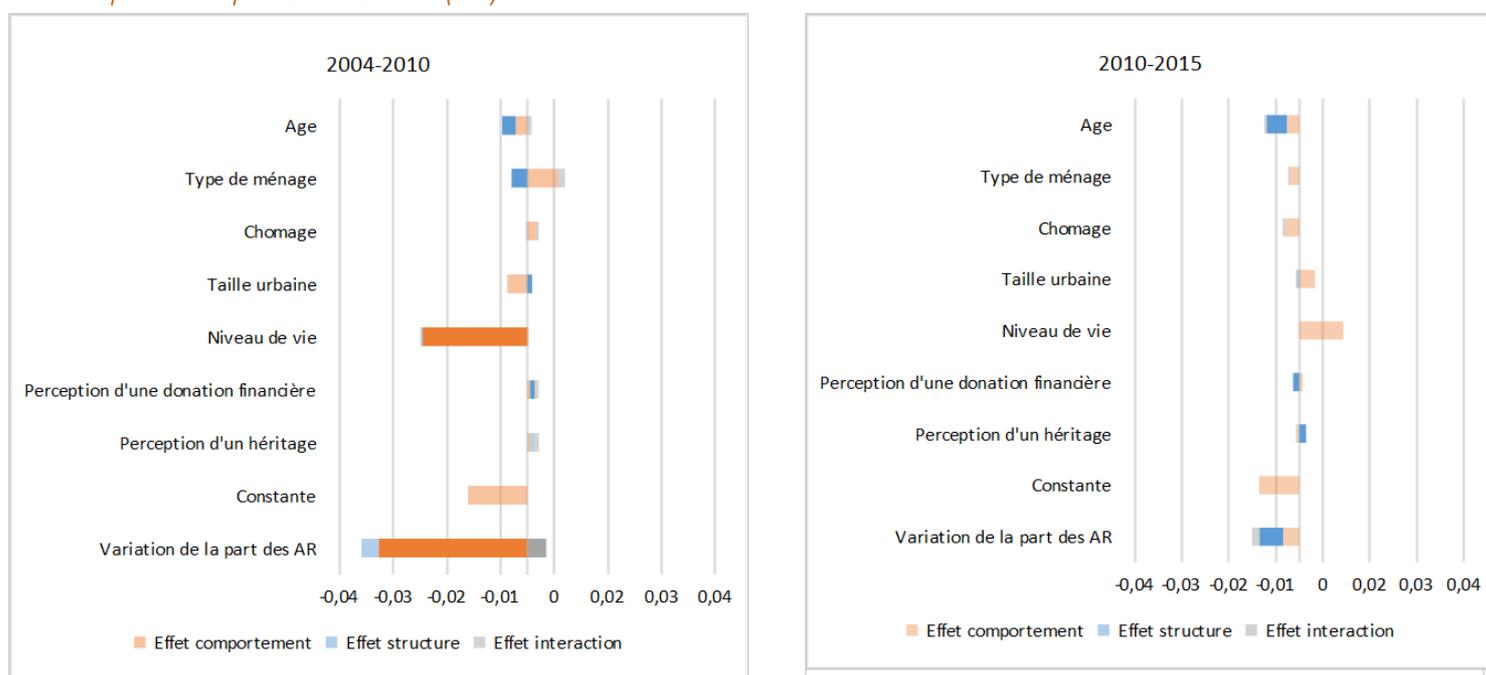
Bien que les transmissions intergénérationnelles soient minoritaires chez les acquéreurs récents, elles jouent un rôle pivot dans l'acte d'achat. Si la perception d'un héritage n'a qu'un impact marginal, **l'effet d'une donation financière est important**. En 2015, le fait d'avoir perçu une donation financière au cours des cinq dernières années accroît, toutes choses égales par ailleurs, de plus de 20 points la probabilité d'achat. Toutes choses égales par ailleurs, l'effet d'une donation financière a augmenté de 6 points entre 2004 et 2015.

## Entre 2010 et 2015, la proportion d'acquéreurs récents dans la population passe de 8,9 % à 7,9 %.

Entre 2004 et 2010, la proportion d'acquéreurs récents dans la population est passée de 11,6 % à 8,9 %. Cette baisse de 2,7 points s'explique principalement par les évolutions du comportement d'achat des différents profils de ménages plutôt que par une modification de la structure de la population (*figure 2*). La baisse de la capacité d'achat des ménages du bas de la distribution des niveaux de vie contribue pour près de 2 points à la baisse de 2,7 points de la part des acquéreurs. Certaines évolutions significatives dans la structure des ménages (augmentation de la part des personnes seules) et leur âge (augmentation de la part des 60-69 ans) expliquent également une partie de la baisse de la part des acheteurs sur la période.

Entre 2010 et 2015, la proportion d'acquéreurs récents dans la population passe de 8,9 % à 7,9 %. Cette baisse de 1 point de la part d'acquéreurs récents peut s'expliquer pour moitié par des modifications de la structure de la population (-0,5 point), pour un tiers par des modifications du comportement d'achat des différents profils de ménage (-0,3 point) et pour un cinquième par des effets combinés (-0,2 point). Les effets de structure qui expliquent cette variation sont principalement l'augmentation de la part des ménages de 60-69 ans (moins à même d'acheter une résidence principale) et la baisse du nombre de ménages ayant perçu une donation financière entre 2010 et 2015.

Figure 2 - Contribution des différentes caractéristiques socio-démographiques à la variation de la part d'acquéreurs récents (AR)



Source : Insee, enquêtes Patrimoine 2004, 2010 et 2015

Champ : Ménages de France métropolitaine dont la personne de référence n'est ni étudiante ni agricultrice et dont le niveau de vie est positif ou nul, hors logés à titre gratuit, usufruitiers et ménages complexes

Lecture : Entre 2010 et 2015, la part d'acquéreurs récents dans la population d'intérêt a baissé de 1 point. Cette évolution peut être décomposée comme la somme des modifications de la structure de la population (-0,5 points), des modifications de la propension à acheter sa résidence principale (-0,3 points) et des interactions entre les différentes variables (-0,2 point).

N.B. : Les modalités en transparence sont les modalités non significatives au seuil de 10%.



# Des transmissions de patrimoine plus fréquentes mais de montants plus faibles en France que dans les autres grands pays de la zone euro

p.91 de l'ouvrage

Les transmissions d'actifs entre les générations (par héritage ou donation) ont un rôle important sur les niveaux de patrimoine des ménages. Tout au long du cycle de vie, le patrimoine net médian des ménages héritiers ou donataires est supérieur à celui des ménages n'ayant bénéficié d'aucun transfert. En France, le patrimoine net médian des ménages de 50-59 ans ayant bénéficié d'un héritage ou d'une donation est supérieur d'environ 175 000 euros à celui des autres ménages de 50-59 ans.

Dans les 4 pays étudiés (Allemagne, Italie, Espagne, France), la part des ménages ayant bénéficié d'une transmission s'établit entre 27 % et 45 %. La France se distingue par des ménages bénéficiaires plus nombreux mais aussi par des montants reçus plus modestes.

En 2014



En France, 45% des ménages déclarent avoir bénéficié d'au moins un héritage ou une donation



33% en Espagne



32% en Italie



27% en Allemagne

En 2014

Montant des transmissions reçues (transfert médian)



41 100 €



80 200 €



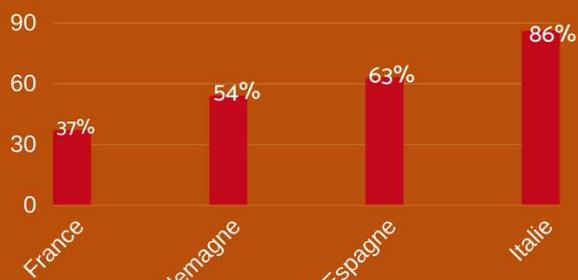
71 000 €



154 900 €

En 2014

Parmi les ménages qui ont reçu au moins une transmission...

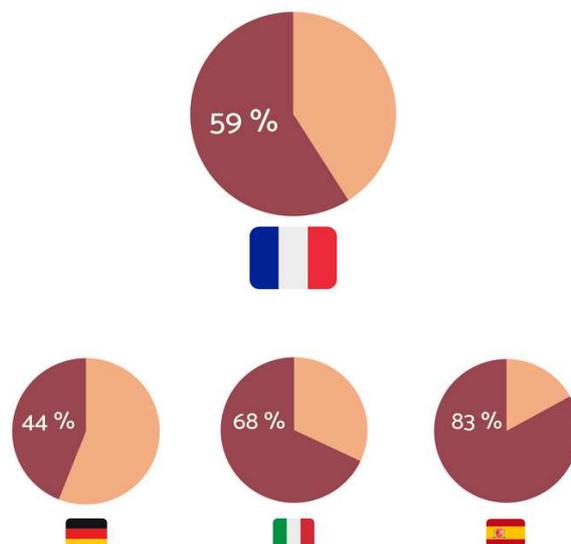


...ont déjà reçu un logement

(En France, 64 % ont déjà reçu de l'argent)

En 2014

Ménages propriétaires de leur résidence principale



## Les ménages français déclarent plus de transmissions, mais pour des montants plus faibles

Sur la période étudiée, **c'est en France que la part des bénéficiaires de transmissions est la plus importante : 45 % des ménages** déclarent avoir bénéficié d'au moins un héritage ou une donation au cours de leur vie, contre 33 % en Espagne, 32 % en Italie et 27 % en Allemagne.

En valeur, le patrimoine reçu représente environ 20 % du stock de patrimoine brut de l'ensemble des ménages en Allemagne et en France, 25 % en Espagne et 40 % en Italie. **En France, les montants transmis sont relativement faibles**, en regard d'une fiscalité sur les transmissions plus favorable aux donations en argent, multiples et de montants modestes. La part des transmissions reçues dans le patrimoine brut total des ménages français reste néanmoins comparable à celle des autres grands pays du fait de la plus forte fréquence des transferts.

Figure 1 – Montant des transmissions reçues

en euros constants 2014

	Transfert moyen	Transfert médian	Donation moyenne	Donation médiane	Héritage moyen	Héritage médian
Allemagne	186 300	71 000	143 000	37 100	197 200	80 000
Espagne	230 400	80 200	160 100	96 600	231 600	77 700
<b>France</b>	<b>135 400</b>	<b>41 100</b>	<b>118 600</b>	<b>52 500</b>	<b>120 800</b>	<b>29 400</b>
Italie	294 600	154 900	296 400	162 800	279 600	150 000

Champ : ménages ordinaires bénéficiaires de transmissions résidant en Allemagne, Espagne, France et Italie.

Sources : BCE ; Banque de France, HFCS vague 2 ; Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

## Si les personnes de référence des ménages bénéficiaires de transferts présentent des profils proches, les supports de transmission varient selon les pays

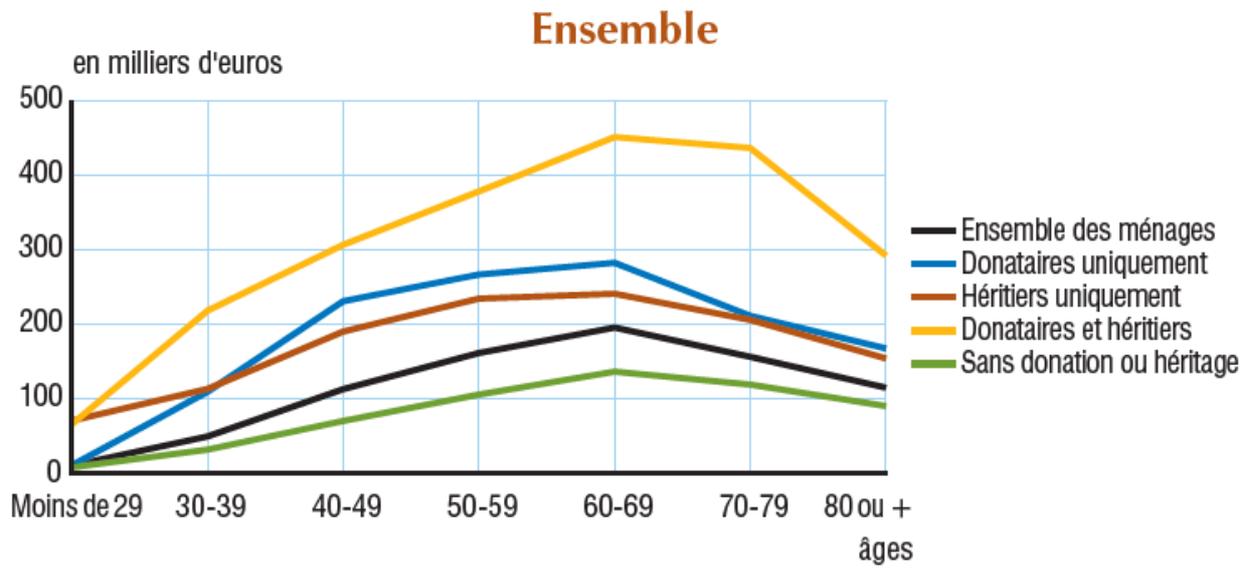
Les personnes de référence des ménages ayant reçu une transmission dans leur vie sont âgées, à la date de l'enquête, de 59 ans en Italie, 58 ans en Espagne, 57 ans en France et 54 ans en Allemagne. Les premières donations sont perçues entre 32 ans (Espagne) et 36 ans (France). Les premiers héritages sont reçus entre 37 ans (Italie) et 44 ans (France).

**En France, 64 % des ménages bénéficiaires de transmissions patrimoniales les ont reçues sous forme d'argent et 37 % d'un logement.** Ces proportions sont très différentes dans les autres pays : une majorité de ménages bénéficiaires d'une transmission en ont bénéficié sous forme de logement en Italie (86 %), en Espagne (63 %) et dans une moindre mesure en Allemagne (54 %). Ces résultats peuvent s'expliquer par la proportion plus importante de ménages propriétaires de leur résidence principale en Italie et en Espagne qu'en France ou en Allemagne (respectivement 68 % et 83 % contre 59 % et 44 %), mais aussi par le fait que le support de la transmission peut faire l'objet de régimes fiscaux différents selon les pays.

## Les donataires présentent des caractéristiques différentes des héritiers et des non-bénéficiaires de transferts

Sur l'ensemble des 4 grands pays de la zone euro, le niveau d'étude de la personne de référence des ménages donataires est plus élevé que celui des autres catégories de ménages, et les ménages donataires comptent en proportion plus de personnes de référence dans les catégories socio-professionnelles supérieures. La part de ménages disposés à prendre des risques financiers est de 32 % pour les ménages donataires contre 26 % pour les ménages héritiers. La part de ménages dont la personne de référence détient une entreprise est de 17 % pour les ménages donataires, de 13 % pour les ménages héritiers et de 9 % pour les ménages n'ayant reçu ni héritage, ni donation. La réception de la première donation précède celle du premier héritage de 4 ans en Italie, 7 ans en Allemagne, 8 ans en France et 9 ans en Espagne. Aussi, sur le cycle de vie, le patrimoine net médian des ménages donataires est supérieur à celui des autres ménages à partir de la tranche d'âge des 30-39 ans.

Figure 2 – Patrimoine net médian des ménages allemands, espagnols, français et italiens selon l'âge de la personne de référence





# L'Insee en quelques mots



## Un objectif principal : éclairer le débat économique et social

L'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. Ces informations intéressent les pouvoirs publics, les administrations, les partenaires sociaux, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants et les particuliers. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions.

## L'Insee : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

L'Insee est une direction générale du ministère de l'Économie et des finances implantée dans l'ensemble du territoire français, dont les salariés sont des agents de l'État. L'Insee est soumis aux règles de la comptabilité publique et ses crédits sont inscrits au budget général de l'État.

L'Insee conduit ses travaux en toute indépendance professionnelle. Dans son article 1er, la loi statistique française stipule que « la conception, la production et la diffusion des statistiques publiques sont effectuées en toute indépendance professionnelle ». L'Autorité de la statistique publique, créée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, veille notamment au respect du principe d'indépendance.

## L'Insee coordonne les travaux du service statistique public

Le service statistique public est composé de l'Insee et des services statistiques ministériels (SSM) qui réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee et les SSM décident, dans le cadre d'une coordination assurée par l'institut, des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

## L'Insee dans les instances communautaires et internationales

L'Insee travaille quotidiennement avec Eurostat (Office statistique des communautés européennes) et ses homologues de l'Union européenne. Il contribue ainsi à l'édification de l'espace statistique communautaire de l'Union. L'Insee collabore aussi aux travaux statistiques de l'ONU (Organisation des Nations unies), du FMI (Fonds monétaire international), de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et de la Banque mondiale. Il est membre de la commission statistique de l'ONU, de sa commission économique pour l'Europe, ainsi que du comité des statistiques de l'OCDE.

## Un peu d'histoire ...

L'institut national de la statistique et des études économiques - l'Insee - a été créé par la loi de finances du 27 avril 1946 (art. 32 et 33). La nouvelle institution reprenait alors une activité de statistique publique qui s'était exercée sans discontinuité depuis 1833.

## L'Insee aujourd'hui est organisé en cinq grandes directions

- La direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale
- La direction des statistiques d'entreprises
- La direction des statistiques démographiques et sociales
- La direction des études et synthèses économiques
- La direction de la diffusion et de l'action régionale

Par ailleurs, l'Insee est présent en région avec l'ensemble de ses directions régionales.

## Bureau de presse

### Les horaires du Bureau de presse

Du lundi au jeudi : 9h30-12h30 / 14h00-18h00

Vendredi : 9h30-12h30 / 14h00-17h30

### Contact Bureau de presse

[bureau-de-presse@insee.fr](mailto:bureau-de-presse@insee.fr)

01 87 69 57 57

### Aurélie Sougnac

Cheffe du Bureau de presse

### Marie-Paule Llati-Schuhl

Cheffe-adjointe du Bureau de presse

Retrouvez l'Insee sur :

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Twitter : @InseeFr

